

**Bienvenue dans notre association!** 

# UN LIVRET D'ACCUEIL, pour quoi faire?

L'accueil d'un·e nouveau·elle bénévole dans une association est un moment clé, aussi bien pour le·la bénévole accueilli·e que pour l'association qui accueille.

Pour que cette rencontre se passe au mieux, elle doit être préparée par l'association. Le·la bénévole doit se sentir attendu-e et obtenir l'ensemble des informations essentielles sur l'association, de façon claire et concise.

Le livret d'accueil est un outil qui rassemble les informations essentielles à la bonne compréhension de l'objet et du fonctionnement de l'association. Les associations sont invitées à le compléter. se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.

Le livret est composé de 4 parties qui peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres :

1. PRÉSENTATION **DE L'ASSOCIATION** 

son histoire, son objet tel que défini dans les statuts

- 2. LES ACTIVITÉS **DE L'ASSOCIATION**
- 3. LE PARCOURS **PERSONNEL** DU BÉNÉVOLE
- 4. LA VIE ASSOCIATIVE DANS LE GRAND EST

Quelques chiffres clés pour comprendre la place des associations dans la Région.

Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.

Avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 28 juin 2022

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association. Son engagement est libre.

# Le mot de bienvenue





# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

# En quelques mots...



Pour en savoir plus, consultez les statuts







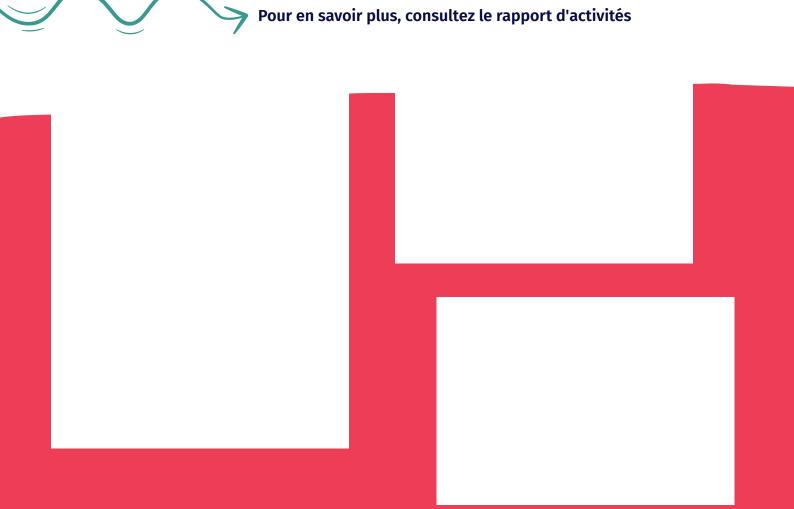
# ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

# Qui fait quoi?





# > ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION <





• Adresse:

@ Email:

# Réseaux sociaux :

Site Web:





### **Liste indicative**

(statuts, règlement intérieur, bulletin d'adhésion, dépliant de présentation, rapport d'activités, charte d'engagement, fiche de mission, trombinoscope... et tout autre document utile)



# PARCOURS DU BÉNÉVOLE

### LA CHARTE France Bénévolat



# L'association s'engage

#### **EN MATIÈRE D'INFORMATION**

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

#### EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans une convention d'engagement,

#### EN MATIÈRE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

#### EN MATIÈRE DE COUVERTURE ASSURANTIELLE

 à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

# Le bénévole s'engage

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- · à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

# L'activité bénévole est librement choisie ;

il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la Charte du bénévolat

Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\_benevolat2022.pdf

# Parcours du bénévole















# FORMATIONS proposées par l'association <</p>



À son arrivée dans l'association et tout au long de son engagement, le·la bénévole peut ressentir le besoin d'être accompagné·e pour exercer au mieux ses missions.

Diverses formations sont à sa disposition pour développer ses compétences et sécuriser son engagement. Celles-ci peuvent être proposées au sein même de l'association, ou par d'autres structures.

# MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES 🗲

Les Mouvements associatifs d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, avec le soutien de la Région Grand Est, proposent des modules de montée en compétences gratuits à destination exclusive des bénévoles associatifs du Grand Est, quel que soit le secteur d'activité de l'association.

Sur ce portail, sont présentés les modules en présentiel, parfois en ligne, via le moteur de recherche (lieu et catégorie), et/ou la cartographie.

Les intervenants sont des professionnels du secteur associatif, experts dans leur domaine et connaisseurs des territoires comme des réalités associatives.





**Informations et inscriptions:** 

## Valorisation du bénévolat

Valoriser son expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de ses projets personnels et professionnels. Les compétences développées grâce à son implication au sein de l'association peuvent être un atout pour ses recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.



Le compte d'engagement citoyen (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte formation. Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur.

L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée.

Consulter Mon compte formation

https://www.moncompteformation.gouv.fr/ espace-public/aide/mon-compte

Le CEC

https://www.moncompteformation.gouv.fr/ espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0

Le congé d'engagement https://www.associations.gouv.fr/IMG/

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ conge\_engagement.pdf

# LA VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE 🗧



Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...) La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.

**Auto-évaluer ses compétences** 

 $\rightarrow$ 

https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html



🗦 LE PASSEPORT BÉNÉVOLE 🗧

Le Passeport Bénévole proposé par France Bénévolat est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.

Pour en savoir plus :

https://www.francebenevolat.org/ notre-association/passeport-benevole

Il existe d'autres passeports à découvrir sur

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\_benevolat2022.pdf

### Les lieux ressources



Le réseau Guid'Asso constitué de centres de ressources accompagne les associations dans leurs démarches. Le réseau est copiloté par l'Etat et le Mouvement associatif. Au 1er juin 2023, il est en cours de déploiement partiel dans la Région Grand Est. Jusqu'à son déploiement complet, les Centres de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles poursuivent leur mission d'accueil et de conseil.

#### Le rôle et les missions des CRIB:

Les CRIB s'adressent à l'ensemble du champ associatif. Les bénévoles doivent pouvoir trouver auprès des CRIB des informations concrètes, un accompagnement et des conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et les questions relatives à l'emploi.



La liste des CRIB à jour https://www.ac-nancy-metz.fr/les-centres-de-ressources-et-d-information-des-benevoles-crib-122945

#### **CRIB des Ardennes**

#### Comité départemental olympique et sportif

Route de la Moncelle 08 140 Bazeilles Tél : 03 24 56 03 86 cdos.crib.ardennes@orange.fr

#### **CRIB** de l'Aube

### Fédération départementale des MJC de l'Aube

18 rue André-Maugout 10 120 Saint-André-les-Vergers Tél : 03 25 82 18 98 fdmjcaube@wanadoo.fr

### Association Profession Sport & Loisirs (APASSE 10)

63 avenue Pasteur 10 000 Troyes Tél : 03 25 45 28 88 aube@profession-sport-loisirs.fr

#### Comité départemental olympique et sportif

5 Rue Marie Curie 10 000 Troyes Tél: 03 25 79 97 37 cdos.aube@wanadoo.fr

#### **CRIB** de la Marne

### Groupement d'employeurs profession sport & loisirs de la Marne

7 rue du gantelet 51 000 Châlons-en-Champagne Tél : 03 26 26 97 57 accueil51@profession-sport-loisirs.fr

#### Maison des sports Comité départemental olympique et sportif

7 rue du Commerce 51 100 Reims Tél : 03 26 77 06 60 contact@cdosmarne.fr

#### Ligue de l'Enseignement de la Marne

23 rue Alphonse Daudet 51 100 Reims Tél : 03 26 84 37 57 dg@laligue51.org

#### **Association Pays d'Argonne**

24 rue Chanzy 51 800 Sainte-Menehould Tél : 06 23 75 80 21 contact@pays-dargonne.fr

#### **CRIB de la Haute-Marne**

#### Ligue de l'Enseignement de la Haute-Marne

Pôle Rostand 52 000 Chaumont Tél : 03 25 03 28 20 vieassociative@ligue52.org

#### Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne

BP 82 112 52 904 Chaumont cedex 9 Contact : Benjamin LAMBERT benjamin.lambert@mouvement-rural.org Tél : 03.25.32.52.80

#### **CRIB de Meurthe-et-Moselle**

#### Comité régional olympique et sportif Grand Est

Maison régionale des sports 13 rue Jean-Moulin 54 510 Tomblaine Tél : 03 83 18 87 00 grandest@franceolympique.com

#### **CRIB de la Meuse**

#### Comité départemental olympique et sportif

Espace Oudinot – Maison des associations 10 rue du Lieutenant Vasseur 55 000 Bar-le-Duc Tél : 03 29 79 07 52 contact@cdos55.fr

### Groupement d'employeurs sport et animation Meuse

Espace Oudinot – Maison des associations 10 rue du Lieutenant Vasseur 55 000 Bar-le-Duc Tél : 03 29 77 25 25 / 06 13 14 78 72 gesam@wanadoo.fr

#### **CRIB** de la Moselle

#### Centre de renseignement et d'information Bureau Information Jeunesse

Maison des Associations 1 rue du Coëtlosquet 57 000 Metz Tél : 03 87 69 04 50 projet@cribij.fr

#### Comité départemental olympique et sportif

2 rue de la Plénière 57420 VERNY moselle@franceolympique.com

#### **CRIB du Bas-Rhin**

#### Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin

120 Rue Tobias Stimmer 67400 Illkirch-Graffenstaden Tél : 03 90 40 63 85 crib@laligue67.org

#### Maison des associations de Strasbourg

1 A place des Orphelins 67 000 Strasbourg Tél: 03 88 25 19 39 conseils@mdas.org

#### **Profession Sport & Loisirs Alsace**

Maison des Associations
1 place des Orphelins
67 000 Strasbourg
(sur rendez-vous)
Tél: 03 89 41 60 43
psl.alsace@profession-sport-loisirs.fr

#### **CRIB du Haut-Rhin**

#### **Association Profession Sport & Loisirs**

19 rue de la Fecht 68 000 Colmar Tél : 03 89 41 60 43 psl.alsace@profession-sport-loisirs.fr

#### Comité départemental olympique et sportif

29 rue du chanoine Henri Cetty 68 200 Mulhouse Tél : 03 89 33 47 33 cdos.hr@gmail.com

#### **CRIB des Vosges**

#### Ligue de l'Enseignement des Vosges

15 rue Général-de-Reffye 88 000 Épinal Téléphone 03 29 69 64 64 contact@fol-88.com

#### **Association Profession Sports**

Maison des associations 12 quartier de la Madeleine 88 002 Épinal Cedex Tél : 03 29 35 06 70 profession.sports.vosges@wanadoo.fr

#### Fédération départementale des Foyers ruraux des Vosges

205 avenue Louis-Buffet 88 500 Mirecourt Tél: 03 29 37 41 42 foyers.ruraux88@orange.fr

# **Notes**





## Données sur le secteur associatif

### L'économie sociale et solidaire

# Les associations font partie de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Leurs modes de gestion sont démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Avec ses 20 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés, le monde associatif est une des forces vives les plus puissantes de notre pays. Sur tous les fronts, sur l'ensemble des territoires et à l'international, au plus près des besoins, les associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général.

Actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, génèrent de l'activité, impulsent des projets. Organisées en réseaux, fédérations, unions aux différents échelons territoriaux, elles sont des interlocuteurs des pouvoirs publics.

source: www.lemouvementassociatif.org



Sources: Associations, repères et chiffres clés en régions. Odobre 2022. Avec le soutien de l'INJEP

### Elles s'engagent, agissent et innovent

de manière concrète, au quotidien et au plus près des besoins.

Elles animent les territoires, créent du lien, promeuvent une citoyenneté active et contribuent au dynamisme économique.

Ce livret d'accueil - édition 2023 - a été conçu par Alsace Mouvement associatif avec le soutien de la Région Grand Est et l'appui de France Bénévolat Bas-Rhin, Vélo Station et Cadence, pôle musical régional.

Une première version du livret avait été conçue en 2018 par Alsace Mouvement associatif, avec l'appui de la Maison des associations de Strasbourg, du collectif Humanis, de l'AGF, de Vélo Station et France bénévolat Bas-Rhin. En 2023, nous avons souhaité en revoir l'architecture pour le rendre plus facile d'utilisation.





